

Repères chronologiques indicatifs pour la reprise

Éléments d'accompagnement
pour les directrices et directeurs d'école

La réouverture des écoles à partir du 12 mai sera progressive et se fera dans le respect des consignes sanitaires, dont les modalités sont précisées dans le **protocole sanitaire national**. La mise en œuvre du protocole constituera un cadre **préalable obligatoire** à l'ouverture des écoles. La sécurité des élèves et des personnels est la priorité.

Dans ce cadre, la progressivité du retour à l'école se déclinera localement dans un travail partenarial de proximité entre l'éducation nationale et les collectivités et dans une communication bienveillante et régulière avec les familles. Dans ce contexte inédit, tous les niveaux ne rentreront pas à l'école en même temps et les équipes pédagogiques, en lien avec les IEN, détermineront selon différents critères (priorités pédagogiques, publics cibles, ressources humaines, contraintes des collectivités, choix des familles...) le(s) niveau(x) accueilli(s) prioritairement et dans quelle temporalité.

De nombreuses ressources (fiches sur chaque point du protocole sanitaires, circulaire de reprise, guide d'accueil, kit pédagogique, fiches métiers, ...) réalisées par le ministère vous seront transmises dans les jours qui viennent. Elles vous guideront pour accueillir les élèves et les personnels dans le respect des consignes sanitaires et pour mettre en œuvre des modalités pédagogiques au plus près des besoins de chaque enfant.

En complément, l'académie vous propose les repères ci-dessous pour vous accompagner, de manière chronologique et thématique, dans l'organisation de l'accueil progressif des élèves.

4 mai

- **Prendre contact avec les personnels**
 - Lister les personnels qui seront présents le jour de la pré-rentrée ;
 - Echange avec l'IEN autour des enseignants et ATSEM qui seraient en difficulté pour assurer leur service en présentiel.
- **Communiquer avec les familles et recenser les élèves**
 - Communication rassurante vers les familles sur les conditions sanitaires, matérielles et pédagogiques, présentant tout l'intérêt du retour en classe, particulièrement pour les élèves les plus éloignés des apprentissages durant le confinement (*cf. modèle « DIRECOLE – Proposition de courrier des directeurs aux parents d'élèves »*).

- Faire un premier recensement des élèves dont les familles souhaitent un retour en classe et identifier les différentes typologies d'élèves (ex : enfants de personnels mobilisés dans le cadre de la crise sanitaire, porteurs PAI, UPE2A....).
- **Définir la capacité d'accueil de l'école**
 - Identifier le nombre de salles disponibles pouvant accueillir 15 élèves maximum en respectant la distanciation sociale ;
 - Identifier un local permettant d'isoler un élève ou un adulte présentant des symptômes ;
 - Identifier si besoin une salle pour l'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation.

A compter du 5 mai

- **Agir en partenariat avec les collectivités territoriales**

Dans le cadre des préconisations sanitaires :

-> **Se référer à chaque fiche du protocole sanitaire national pour :**

- Nettoyage/désinfection des locaux (préalable et régulier) ;
- Dimensionnement et équipement des sanitaires ;
- Gestion de la demi-pension.

Dans le cadre de l'organisation des temps de l'enfant s'informer sur :

- Activités périscolaires (horaires, capacités d'accueil)
- Transports scolaires (maintien ou non des circuits habituels, horaires) ;
- Mise en place des 2S2C (en lien avec l'IEN, saisir toutes les opportunités de mobilisation des acteurs éducatifs).

- **Réorganiser les activités scolaires dans le cadre des préconisations sanitaires**

-> **Se référer à chaque fiche du protocole sanitaire national pour :**

- Accueil des élèves ;
- Aménagement des classes ;
- Gestion des circulations ;
- Récréation ;
- Activités sportives et culturelles - enseignements spécifiques.

Point d'attention : Chaque enseignant doit être en permanence en responsabilité de son groupe d'élèves pour éviter qu'il entre en contact avec d'autres (nécessaire en cas de contamination qui doit permettre d'isoler une classe sans fermer l'école).

- **Rédiger les bilans de continuité pédagogique de la période de confinement**
 - S'appuyer sur les activités de la continuité pédagogique menées pendant la période de confinement (utilisation de documents type carnet de bord, bilan des stages de soutien le cas échéant) pour préparer une individualisation de l'action pédagogique (Cf Document d'appui : « DIRECOLE - Carnet de bord continuité pédagogique » en PJ).

- **Tenir un conseil des maîtres à distance pour organiser la reprise progressive**
 - Déterminer en équipe les niveaux de classes ciblés pour un retour progressif à l'école en prenant en compte les contraintes sanitaires et matérielles, les élèves ayant rencontré des difficultés et les priorités pédagogiques (repère des GS, CP et CM2, CE1 dédoublés sans exclusion d'autres niveaux) ;
 - Déterminer en équipe les niveaux de classes ciblés pour un retour progressif à l'école en prenant en compte les contraintes matérielles, les élèves ayant rencontré des difficultés et les priorités pédagogiques (repère des GS, CP et CM2, CE1 dédoublés sans exclusion d'autres niveaux) ;
 - Définir l'organisation pédagogique de l'école : identifier le rôle de chaque enseignant, le temps de présence des groupes d'élèves à l'école, et l'organisation de l'enseignement à distance ;
 - Etablir les listes des groupes d'élèves en fonction du retour des parents d'élèves et des niveaux ouverts. S'assurer que chaque liste de classe comporte les coordonnées actualisées des familles, en cas de besoin de traçage des cas contacts ;
 - Communiquer à l'IEN l'organisation des enseignements pour les élèves.

A compter du 6 mai

- **Préparer le conseil des maîtres en présentiel du jour de la pré-rentrée**

-> cf fiche « DIRECOLE - Suggestions ODJ conseil des maîtres prérentrée » en PJ

- **S'informer et se former sur les consignes sanitaires, en lien avec la médecine scolaire**
 - Gestes barrière ;
 - Consignes d'usage du matériel et des équipements ;
 - Consignes face à une personne présentant des symptômes du coronavirus.

- **Préparer la communication sur les consignes sanitaires**

-> Se référer au protocole sanitaire national :

 - Affichage des consignes (gestes barrière, port de masque pour les personnels qui les utilisent, etc.) ;
 - Matérialisation des espaces pour les élèves (zones de récréation, trajets, marquages au sol, etc.).

Au plus tard le 7 mai

- **Informez l'ensemble des familles des modalités d'organisation retenues**
- **S'assurer que toutes les conditions préalables à l'ouverture sont remplies (cf. "DIRECOLE - Check list ouverture des locaux" en PJ) et informer l'IEN.**

Documents joints :

- Proposition de courrier des directeurs aux parents d'élèves
- Carnet de bord continuité pédagogique
- Suggestions ODJ conseil des maîtres prérentrée
- *Check list* ouverture des locaux